

var SS00340 - Norme du prestataire (*Soins de santé*)

Description	Cette variable indique si le prestataire de soins en charge de la prestation l'a effectuée seul ou non, et si elle a été réalisée sous surveillance et en quelle qualité.	Code	SS00340
<i>Codification</i>		Format SAS	\$1. (character)
Valeur Signification	Mots clés		
0	Le Numéro d'identification du prestataire de soins ne fait mention d'aucun prestataire de soins.		
1	La prestation peut être attribuée à un seul et même prestataire de soins.		
2	La prestation a été attestée par un infirmier, mais effectuée par un aide soignant ou la prestation a été attestée praticien de l'art dentaire / stomatologue, mais effectuée par un hygiéniste bucco-dentaire.		
3	Prestation de physiothérapie (art. 22) ayant été (partiellement) effectuée par un ou plusieurs kinésithérapeutes sous la surveillance d'un médecin spécialiste qui a attesté la prestation.		
4	Lettre « G » sur l'attestation de soins Le médecin a accès aux données du dossier médical global , mais n'en est pas le gestionnaire.		
5	La prestation a été attestée par le maître de stage, mais a été effectuée par le médecin stagiaire (uniquement en cas de facturation électronique médecins généralistes avec tiers payant, ne s'applique pas pour les dentistes)		
9	La prestation ne peut pas être attribuée à un seul et même prestataire de soins, elle a été effectuée collégialement par plusieurs prestataires.		
<i>Remarques</i>			
Vous trouverez davantage d'informations sur la façon dont cette variable est complétée dans les instructions de facturation de l'INAMI, à consulter sur le site web de l'INAMI sous 'Comment remplir et transmettre les données de facturation électronique ?' (recherchez Enregistrement de type 50 Zone 16).			
Disponible			
Database	Variantes	Premières données	Dernières données
Soins de santé	ALL	2015-01-01	2025-09-30

Source: Agence Intermutualiste (<https://aim-ima.be>)